



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

**Direction Départementale des Territoires
du Rhône**

Lyon, le

13 MARS 2017

Service Eau et Nature

Mission Guichet Unique et Politique de Contrôle

**PREFECTURE DU RHONE
DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
DU RHONE SERVICE EAU ET NATURE**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral du 10 mars 2017, la demande de la Communauté d'Agglomération Villefranche Beaujolais Saône portant sur l'autorisation du système d'assainissement de l'agglomération de Villefranche sur Saône est soumise à enquête publique préalable à l'autorisation au titre des articles L.214-1 à 6 du code de l'environnement, et en application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement.

L'enquête se déroulera pendant un mois, du 3 avril 2017 à 9h au 3 mai 2017 à 17h inclus.

Le dossier porte sur :

- le renouvellement de l'autorisation de la station d'épuration de Villefranche-sur-Saône
- l'autorisation des 68 déversoirs d'orage gérés par la CAVBS (52 ouvrages à l'échéance 2032)
- les travaux projetés dans le cadre du programme d'amélioration du système d'assainissement (et toutes les incidences qui en découlent)
- le puits exploité dans l'enceinte de l'unité de traitement

Le dossier d'enquête publique comprend une demande d'autorisation et une étude d'impact à laquelle est joint l'avis de l'Autorité environnementale.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut avoir accès au dossier sur support papier et consigner ses observations sur les registres d'enquête, cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, en mairies de Gleizé, Arnas, Limas aux jours et heures ouvrables d'ouverture au public, ainsi que Villefranche sur Saône au service urbanisme, 90 rue Paul Bert, 3ème étage, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h30 à 17h.

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet dédié à cette enquête publique : <http://enquetepublique-station-epuration-beligny.fr> du lundi 3 avril 2017 à 9h00 au mercredi 3 mai 2017 à 17h00.

Un accès gratuit au dossier est disponible sur un poste informatique dédié, aux dates et heures d'ouverture au public, au siège de la CAVBS, 2ème étage : 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône (il conviendra de s'adresser à l'accueil, situé au 1^{er} étage).

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'un exemplaire du dossier d'enquête, auprès de la DDT du Rhône, service eau et nature, au 165 rue Garibaldi 69003 Lyon, adresse postale : CS33862 69401 Lyon cedex 03.

Le public peut consigner ses observations :

-sur le registre d'enquête ouvert à cet effet en mairies précitées

-ou par courrier adressé au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Villefranche-sur-Saône, siège de l'enquête, qui est annexé au registre dans les meilleurs délais.

Le public peut également transmettre ses observations et ses propositions sur un registre dématérialisé, accessible sur le site internet dédié, pendant la durée de l'enquête publique. L'ensemble des observations du registre dématérialisé est consultable par le public pendant la durée de l'enquête publique.

Le Président de la CAVBS, sise 115 rue Paul Bert 69400 Villefranche-sur-Saône, est l'autorité responsable du projet.

Des informations techniques peuvent être demandées par téléphone ou courriel à M. Marc WIRZ, référent technique, au bureau d'études REALITES Environnement (BP 430-165, allée du Bief-01604 TREVOUX Cedex) au n° 04 78 28 46 02 - Fax : 04 74 00 36 97

Port. : 06 98 78 57 57

E-mail : marc.wirz@realites-be.fr

Mme Françoise CHARDIGNY, ingénieur écologue, désignée en qualité de commissaire-enquêteur titulaire, se tient à la disposition du public en mairies de Villefranche-sur-Saône (service urbanisme), Arnas, Gleizé et Limas, aux dates et heures suivantes :

Villefranche-sur-Saône	Le 5 avril 2017	De 10h à 12h
	Le 3 mai 2017	De 15h à 17h
Arnas	Le 8 avril 2017	De 10h à 12h
	Le 18 avril 2017	De 10h à 12h
Gleizé	Le 10 avril 2017	De 10h à 12h
	Le 22 avril 2017	De 10h à 12h
Limas	Le 14 avril 2017	De 14h à 16h
	Le 24 avril 2017	De 10h à 12h

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la direction départementale des territoires- service eau et nature, en mairies de Villefranche-sur-Saône, Arnas, Gleizé et Limas, sur le site des services de l'Etat dans le Rhône et sur le site internet dédié, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le préfet du Rhône est l'autorité compétente pour statuer sur la demande d'autorisation.

Pour le directeur départemental,
le chef de service,


L'Adjoint
au Chef du Service

Denis FAVIER